

Conditions d'utilisation du coffre-fort numérique de la Banque Cantonale Bernoise SA (BCBE)

1 Champ d'application

Les présentes conditions d'utilisation complètent les Dispositions contractuelles régissant les relations d'affaires avec la Banque Cantonale Bernoise SA (consultable sous le lien [Informations et bases juridiques de la BCBE](#)) et s'appliquent au même titre que ces dernières. En cliquant sur le bouton « activer maintenant », le client approuve les conditions d'utilisation du coffre-fort numérique. La Banque Cantonale Bernoise SA (BCBE) se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes conditions et en informera au préalable le client via le portail clientèle. À défaut de contestation de la part du client, les nouvelles conditions d'utilisation sont réputées approuvées et donc applicables.

2 Accès au coffre-fort et activation

L'accès au coffre-fort et l'activation de ce dernier se fait via le portail clientèle au moyen d'une procédure d'authentification propre à la BCBE (p. ex. application smartLogin).

3 Variantes du coffre-fort numérique

Bronze : variante gratuite comprenant une mémoire de stockage de données de 100MB et de 50 mots de passe maximum :

Argent : variante comprenant une mémoire de stockage de données de 2GB et d'un nombre indéfini de mots de passe ;

Or : variante comprenant une mémoire de stockage de données de 20GB et d'un nombre indéfini de mots de passe.

Le client prend acte du fait que l'activation du trésor numérique est irrévocable et qu'il n'est pas possible de revenir en arrière. Le client peut en tout temps opter pour la variante « Bronze », laquelle est gratuite. Les coûts des coffres-forts « Argent » et « Or » sont publiés dans le portail clientèle. Le montant y relatif est débité directement du compte bancaire du client.

4 Changement de variante

Le client peut en tout temps opter pour une autre variante. S'il possède un coffre-fort numérique payant mais qu'il n'a pas de compte bancaire avec lequel effectuer des paiements ou que le solde sur le compte concerné n'est pas suffisant, la BCBE est alors habilitée à remplacer en tout temps la variante choisie par le client par la variante gratuite « Bronze ».

Un tel changement impliquant une mémoire de stockage des données plus petite n'entraîne pas de perte de données ; néanmoins, une fois que la mémoire de stockage est pleine, il n'est possible d'ajouter ni des documents ni des mots de passe.

5 Résiliation du contrat

Le contrat relatif au coffre-fort numérique est résilié simultanément lorsque l'une des parties met fin à la relation d'affaires. Dans un tel cas, il incombe au client de récupérer les données stockées sur la mémoire avant l'échéance du contrat. Les données seront effacées de manière définitive 90 jours après l'échéance du contrat.

6 Garantie, responsabilité et contenus interdits

Le coffre-fort numérique est accessible en tout temps, sauf en cas de maintenance. Toutefois, aucune prétention ne peut être faite à cet égard. La BCBE ne saurait être responsable des pannes ou d'un accès restreint temporaire, en particulier pour des raisons techniques.

La BCBE n'a pas accès au coffre-fort numérique et ignore donc son contenu. Il relève de la seule responsabilité du client que les données contenues dans le coffre-fort ne portent pas préjudice aux droits de tiers et que le coffre-fort numérique ne soit pas utilisé abusivement pour transférer illégalement des données. Cela vaut explicitement aussi pour les collaborateurs du client. De surcroît, il est strictement interdit d'y stocker des données dont le contenu est illégal ou de conserver des moyens de paiement électroniques. La BCBE décline toute responsabilité.

Si la BCBE est invitée à communiquer les données contenues dans le coffre-fort numérique ou si des autorités ou des tribunaux le lui ordonnent, la BCBE y donnera suite avec le concours des entreprises DSwiss AG et SWEAG Software Escrow AG.